

En évaluant le rendement des sociétés canadiennes et de leurs sociétés affiliées, nous avons tenu compte du fait qu'il est beaucoup plus difficile pour les petites entreprises d'entreprendre toute la gamme des programmes nécessaires pour satisfaire aux exigences du Code. Nous avons également tenu compte du caractère tout à fait particulier du contexte sud-africain dans le domaine des affaires et de la concurrence à laquelle sont exposées les entreprises opérant dans cet environnement. Bien que l'on ne puisse pas considérer le gouvernement canadien et son Ambassade en Afrique du Sud comme une entreprise au sens habituel du terme, nous les avons cotés de la même manière, autant que faire se peut, que les sociétés canadiennes et leurs affiliées, sans perdre de vue le caractère très différent de leurs activités. L'Ambassade a rédigé des lignes directrices concernant les domestiques employés par le personnel diplomatique. Ces lignes directrices concordent avec le Code d'éthique, et leur application est surveillée par l'Ambassadeur.

Les cotes accordées figurent au tableau XI.

TABLEAU XI		
ÉVALUATION DES SOCIÉTÉS		
Sociétés canadiennes	Sociétés affiliées sud-africaines	Cote
1. Bauer & Crosby Inc.	1. Bauer & Crosby (Pty) Ltd.	III
2. Gouvernement du Canada	2. Ambassade du Canada, Pretoria	I
3. Ford Motor Co. of Canada Ltd.	3. SAMCOR (Pty) Ltd.	I
4. JKS Boyles International Inc.	4. JKS Boyles (Pty) Ltd.	II
5. QIT Fer et Titane Inc.	5. Richards Bay Minerals	I
6. Varsity Corporation (Massey-Ferguson)	6. Fedmech Holdings Ltd.	II
7. Bayer Foreign Investments Ltd.	7. Six affiliées - voir ci-dessous	II
8. Menora Resources Inc.	8. Ocean Diamond Mining Ltd.	III
9. National Business Systems Inc.	9. ABS Computers (Pty) Ltd.	II
10. Sternson Limited	10. Sternson (SA) (Pty) Ltd.	III
11. Unican Security Systems Ltd.	11. ILCO Unican (SA) (Pty) Ltd.	-

Nota
 Les chiffres de 1 à 6 ci-dessus sont fondés sur les rapports à l'Administrateur du Code.
 Le chiffre 7 est fondé sur le rapport de Bayer en vertu du Code européen.
 Les chiffres 8, 9, 10 sont fondés sur l'information fournie à l'Administrateur par les sociétés canadiennes et/ou leurs affiliées.
 La société n° 11 n'a pas soumis de rapport.
 Bayer Foreign Investments Ltd. a six sociétés affiliées sud-africaines:
 (1) Bayer South Africa (Pty) Ltd. - 74 % des actions
 (2) Bayer-Miles (Pty) Ltd. - 100 % des actions
 (3) Chrome Chemicals (South Africa) (Pty) Ltd. - 100 % des actions
 (4) Haarman & Reimer (SA) (Pty) Ltd. - 50 % des actions
 (5) Rubber Chemicals (Pty) Ltd. - 100 % des actions
 (6) Vergenoeg Mining Company (Pty) Ltd. - 100 % des actions

La plupart des cotes ont été établies d'après les résultats du questionnaire-type, complétés à l'aide des renseignements fournis par les sociétés canadiennes et/ou leurs affiliées grâce à des rencontres, des contacts téléphoniques et de la correspondance. Dans le cas de Bayer Foreign Investments Ltd., la cote est établie d'après le rapport de Bayer aux autorités ouest-allemandes exigé par le Code européen d'éthique; en effet, les six entreprises affiliées à Bayer en Afrique du Sud sont contrôlées par la société mère d'Allemagne de l'Ouest, Bayer A.G., de Leverkusen. Pour faciliter la présentation, nous avons fait la moyenne des notes obtenues par les six sociétés affiliées qui obtiennent donc individuellement et collectivement la cote II. Trois des sociétés ont été cotées d'après l'information fournie par elles-mêmes ou leurs affiliées - et non grâce au questionnaire-type. La seule société à ne pas soumettre de rapport ni de renseignements détaillés a été Unican Security Systems.

Il convient de noter que depuis le rapport de l'an dernier, Varsity Corporation s'est dessaisie de la part minuscule d'actions (0,001 %), qu'elle détenait dans Atlantis Diesel Engines (ADE), près du Cap. C'est la raison pour laquelle Varsity n'est cotée cette année que pour son affiliée, Fedmech Holdings Ltd. Fedmech a cependant deux usines, l'une à Vereeniging, et l'autre à Potgietersrus. La cote qui lui a été attribuée est collective bien qu'il existe certaines différences entre les deux entreprises. Individuellement et collectivement elles obtiennent la cote II. Elles ont dû faire face à une sécheresse persistante et à un déficit opérationnel de six années. Néanmoins, les deux usines se maintiennent au niveau du NVM ou au-dessus de celui-ci. Bien qu'elles n'aient pas atteint le niveau de 50 % supérieur au NVM visé par le Code, elles font des efforts pour y parvenir.

Il est bon de noter que le gouvernement canadien et l'Ambassade du Canada sont passés de la catégorie II à la catégorie I. Des progrès ont été réalisés dans les domaines des salaires, du logement et des négociations collectives qui, auparavant, étaient loin d'être exemplaires. Le seul employé dont le salaire n'atteignait pas le NVM plus 50 %, le dépasse maintenant. Les logements du personnel aux résidences officielles de Pretoria et du Cap ont été améliorés. L'Association des employés de l'Ambassade a été ressuscitée et entretient maintenant un dialogue permanent avec la direction du poste, jouant ainsi le rôle d'un syndicat. L'autre amélioration notable a été le passage de Sternson Limited de la catégorie IV (échec) à la catégorie III grâce aux progrès réalisés dans le domaine des salaires, des conditions de travail à l'usine et du soutien aux entreprises noires. JKS Boyles est passée de la catégorie III à la catégorie II grâce à une modeste amélioration des procédures de formation et d'avancement, et de la justice sociale.